

PERISCOLAIRE PINS MATERNELLE



SOMMAIRE

INTRODUCTION	Page 5
Le Centre Social et Culturel	Page 5
Nos valeurs	Page 5
OBJECTIFS	Page 5
Projet social	Page 5
Les objectifs communs et permanents	Page 6
ACCUEIL	Page 8
Locaux	Page 8
Horaires	Page 9
Équipes	Page 9
FONTIONNEMENT	Page 10
Projet annuel	Page 10
Journée type	Page 10
Les différents temps	Page 10
Règles de vie	Page 12
ROLE ET MISSIONS	Page 13
Référent	Page 13
Adjoint	Page 13
Animateur	Page 13
Stagiaire	Page 14
EVALUATION	Page 15
CONTACT ET COORDONEES	Page 16

INTRODUCTION

Le Centre Social et Culturel

Le CSC Robert Schuman est un équipement de proximité ouvert à tous, à vocation sociale et issu du mouvement de l'Éducation Populaire. Il propose des activités et des services facilitant la vie quotidienne des familles et permettant la rencontre, l'échange et la solidarité. Il soutient les initiatives des familles et participe à l'animation et au développement de la vie locale.

Nos valeurs

Le CSC Robert Schuman entend promouvoir les valeurs de

- De respect de la dignité due à chaque personne,
- De solidarité,
- De démocratie.

Nous prônons également l'engagement et la participation, le travail en partenariat avec tous les acteurs œuvrant pour le développement social local.

OBJECTIFS

Nos accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire/famille/temps libre), ils doivent être coordonnés et complémentaires. Ils sont conçus pour que les enfants puissent y acquérir des compétences et savoirs, non liés aux apprentissages traditionnels.

Ils s'inscrivent, comme tout l'ensemble de nos actions, dans un Projet Social agréé par la CAF. Ce dernier garanti des activités pédagogiques de qualité en cohérence avec la vie du territoire.

Le Centre Social et Culturel Robert Schuman s'attache à développer et pérenniser des partenariats au sein des accueils avec des associations et des entreprises pour des actions communes en rapport à nos valeurs et nos objectifs pédagogiques.

PROJET SOCIAL

Les orientations du projet social 2020/2023

Le Projet Social comprend 6 axes. Les accueils périscolaires s'inscrivent essentiellement dans « Echanger ». D'autres axes peuvent être concernés en fonction des projets menés dans chaque accueil.

INNOVER	Nouvelles formes de management- expérimentation de projets d'habitants-Synergies partenariales
VALORISER	Reconnaissance des compétences de tous-porte-parole des habitants
ECHANGER	Co construction d'une cohésion éducative et citoyenne
S'ENGAGER	Développement durable et l'insertion sociale
PARTAGER	Vivre ensemble
EXPLORER	Nouveaux territoires-accompagnements aux changements

LES OBJECTIFS COMMUNS ET PERMANENTS

L'ensemble de nos équipes accueille les enfants en déclinant ces valeurs de la manière suivante :

« DONNE-MOI A DECOUVRIR, A REVER »

Des thèmes et des activités variées suscitant l'imaginaire et la créativité,
Des activités de découvertes culturelles.

« J'EXISTE AU SEIN DU GROUPE »

Respecter et faire respecter l'enfant en lui donnant une place positive
Au sein du groupe, le sensibiliser à l'écoute et au partage.

« JE SUIS ECO CITOYEN »

Découverte et compréhension de l'environnement et du territoire,
Apprentissage de la préservation et du respect de l'environnement.

« PRENEZ PART A MES LOISIRS »

Implication volontaire des parents, bénévoles et stagiaires
Dans le projet des accueils de loisirs.

Le temps périscolaire permettra :

- Aux enfants de mieux bénéficier du temps de scolarisation.
- De renforcer le lien entre les enfants, l'école et la famille.
- De développer les capacités de socialisation des enfants.

Ces objectifs associent tous les acteurs intervenants sur les temps périscolaires :

- Les services de vie scolaire et périscolaire de la CAH
- Les directeurs d'école et les équipes éducatives
- Les référents périscolaires et animateurs

Pour plus de détails vous pouvez vous reporter à la lecture de notre Projet Educatif.

Accueil individualisé de l'enfant

Les accueils périscolaires sont classés sous l'appellation « Accueil Collectifs Et Educatifs De Mineurs » (ACEM). Ils nous semblent cependant primordial de prendre en considération l'individualité de chacun. Ceci garantissant l'épanouissement personnel de tous au sein du groupe.

A ce titre les familles ont une grande place au quotidien !

- Des temps conviviaux sont régulièrement programmés, ils nous permettent d'échanger et de créer du lien. C'est ainsi que la confiance peut ainsi s'instaurer entre l'équipe pédagogique et les parents.
- Toute personne qui le souhaite peut prendre part à la vie d'accueil : en participant à une activité ou en proposant une animation.

L'accueil des enfants aux besoins particuliers

Notre Projet Social prévoit un accueil pour tous. Aussi les enfants en situation de PAI, porteur de handicap ou englobant d'autres sujets sont les bienvenus.

Une partie de notre équipe est en cours de formation à ce type d'accueil. Nous nous entourons également d'associations et/ou professionnels afin de répondre de la manière la plus adaptée possible à chaque situation.

Nous nous attachons à rencontrer chaque famille de manière individuelle. Lors du rendez-vous une discussion a lieu afin de s'assurer que nous puissions garantir l'épanouissement personnel et la sécurité de l'enfant.

A l'issue, un protocole d'accueil individualisé peut être complété. Il nous permet d'établir un lien privilégié avec la famille et l'enfant. Lors de l'accueil des temps d'échanges réguliers seront proposés pour un suivi personnalisé.

Le partenariat

En tant que structure évoluant sous les valeurs de l'Education Populaire, le partenariat est au cœur de nos actions. S'inscrire dans la vie du territoire est indispensable.

- Il garantit une continuité pédagogique avec tous les adultes qui ont les enfants en responsabilités.
- Il améliore et fait évoluer les prises en charge du public grâce au lien avec la collectivité.
- Il permet aux familles et aux enfants de découvrir les richesses présentes sur leur lieu de vie.
- Il apporte une plus-value aux actions développées en faisant appel à des personnes compétentes et qualifiées dans leur domaine respectif.

ACCUEIL

LOCAUX

Salle de motricité



Salle de sieste



Cour de récréation



Salle de restauration



Salle partagée avec la maitresse



Toilettes



HORAIRES

Nous aurons le plaisir d'accueillir les enfants aux horaires suivants :

MATIN	7h15 – 8h15
MIDI	11h35 – 13h35
SOIRS	16h10 – 18h30
MERCREDIS	7h15 – 18h30

EQUIPE PEDAGOGIQUE

ROLE	DIPLOME
Référente de l'accueil Marie GEBHART	BAFD en cours CQP périscolaire et CAP Petite Enfance
Animatrice Senay MAMAK	BAFA

FONCTIONNEMENT

PROJET ANNUEL

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, famille, temps libre), ils doivent être coordonnés et complémentaires. Ils sont conçus pour que les enfants puissent y acquérir des compétences et savoirs, non liés aux apprentissages traditionnels.

Les projets que l'équipe souhaite mettre en place sur l'année scolaire 2022/2023 suite à une petite enquête menée auprès des enfants sont les suivants :

- Projet autour de la musique
- Sensibilisation à l'éducation alimentaire
- Partenariat avec la bibliothèque des Pins

JOURNEE TYPE / LES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL

L'accueil du matin

L'accueil, de 7h15 à 8h15, est assuré par des animateurs périscolaires, c'est un moment calme, d'échanges et de discussions avec les enfants. A partir de 8h15, l'équipe éducative de l'école prend en charge les enfants.

L'accueil de midi

Le temps méridien a lieu de 11h35 à 13h35 dans les locaux du CSC Les Pins dans une salle spécialement adaptée pour l'accueil des enfants, avec du mobilier adapté (petites tables, petites chaises).

C'est un temps privilégié, qui concilie le droit à une alimentation saine et équilibrée tout en respectant le régime alimentaire de chacun ainsi que les allergies. Il doit satisfaire aux besoins fondamentaux de l'enfant.

L'équipe pédagogique accompagne les enfants dans leurs différents apprentissages : l'autonomie et la responsabilisation (se tenir correctement à table, savoir utiliser sa fourchette et son couteau, débarrasser les couverts).

L'accueil du soir

L'accueil, de 16h10 à 18h30, est assuré par la même équipe d'animation qui intervient à la pause méridienne, afin de garantir une continuité pédagogique. Ce temps permet le droit au repos, aux loisirs, aux jeux et aux activités récréatives propres à chaque âge.

Nous veillons également à prendre en compte les enfants qui ne souhaitent pas participer aux activités, le « droit de ne rien faire ».

L'accueil du mercredi

Plusieurs temps d'accueil sont proposés : en journée de 7h15 à 18h30, en demi-journée de 7h15 à 11h30, de 7h15 à 13h30 ou de 13h30 à 18h30.

7h15 – 9h : Ce moment est assuré par la même équipe d'animation que la semaine. C'est un moment calme (coloriages, puzzles, lecture...), d'échanges et de discussions avec les enfants.

9h-10h : Temps de récréation. Le goûter (fourni par les parents) est aussi pris lors de ce moment.

10h – 11h : Des activités seront proposées lors de ce moment. (Bricolage, jeux collectifs...)

11h -11h30 : Les enfants ont un temps de récréation en salle de motricité ou dans la cour extérieure. Ils passent ensuite aux toilettes afin de se préparer au repas.

12h-13h : Le repas est pris dans les locaux du CSC Pins (salle adaptée aux maternels)

13h-13h30 : Temps de récréation

13h30 -15h45 : Sieste pour les plus petits et pour ceux qui ont besoin de se reposer. Réveil échelonné jusqu'à 15h45.

13h30 – 14h : temps calme (coloriage, dessin)

14h - 15h45 : Ce temps est dédié aux loisirs, aux jeux et aux activités récréatives. Une activité encadrée sera proposée sur ce temps (bricolages, jeux coopératifs, ateliers sportifs...)

15h45 : Passage aux toilettes pour se préparer au goûter

16h-16h30 : Goûter (fourni par le centre)

16h30-18h30 : Récréation et temps dédié aux loisirs, jeux et activités récréatives. Accueil des parents, départ échelonné des enfants.

Autonomie de l'enfant et vie en collectivité

- Favoriser l'autonomie à tous les moments de l'accueil
- Apprendre à l'enfant à respecter les règles de la vie en collectivité (respect des autres, enfants et adultes, etc...).
- Amener l'enfant à s'exprimer au sein du groupe, favoriser l'expression orale.
- Dans la mesure de leurs capacités, associer les enfants au fonctionnement des activités.
- Respecter le rythme de l'enfant en s'adaptant à ses choix propres. (Participation à une activité ou non, moments calmes).
- Amener l'enfant à développer ou à utiliser ses compétences propres, acquises ou nouvelles, en milieu d'expression (lecture, jeux de société, jeux sportifs...).

Relation et communication

- Favoriser l'expression, donner la parole à l'enfant et instaurer des temps de discussion avec le groupe.
- Développer les activités de groupe qui favorisent l'éveil à l'autre, la coopération, la solidarité.
- Développer la communication entre l'équipe et les parents.
- Etablir des liens avec les enseignants (signaler les problèmes rencontrés).
- Avoir connaissance du projet et du règlement intérieur de l'école afin de travailler en partenariat étroit avec l'équipe d'enseignants.
- Participer aux conseils d'école pour toutes les questions relatives aux accueils périscolaires.

REGLES DE VIE

Voici les règles de vie fixées avec les enfants en ce début d'année. Elles peuvent être révisées avec les différents groupes si le besoin se présente.

Les règles, établies avec les enfants, sont les suivantes :

- Le respect (envers soi-même, les enfants, les animatrices, le matériel, les locaux)
- La politesse (en arrivant, en partant, les « mots magiques »)
- L'écoute (quand quelqu'un parle ou le silence)
- Le partage (du matériel, des locaux)

ROLES ET MISSIONS

REFERENT(E)

- Il est garant de la sécurité physique, morale, affective et sanitaire des enfants.
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il a en charge la coordination et l'animation de son équipe.
- Il gère les relations avec les partenaires (les agents d'entretien, personnel de service de la cantine).
- Il a en charge la gestion quotidienne de l'accueil (administrative, financière, humaine).
- Il a un rôle de formation de suivi des animateurs et des stagiaires.
- Il associe les parents à la vie de l'accueil.
- Il organise l'accueil et le départ des enfants.
- Il soutient et fédère son équipe autour de projets ou d'idées nouvelles.
- Il a un rôle de transmission concernant sa hiérarchie.
- Il doit être à l'écoute de son équipe et de tous les acteurs coéducatifs de son public.
- Il organise des temps communs avec son adjoint(e) sur le principe de la délégation et des échanges d'informations.

ADJOINT(E)

- Le référent adjoint est le garant du projet pédagogique, il veille à accompagner l'équipe dans les projets d'animations, les activités et sur les temps du quotidien.
- Il assure l'évaluation des actions pédagogiques menées par les animateurs.
- Il est force de proposition sur les actions du quotidien, les événements phare du CSC auprès de l'équipe et du référent.
- L'adjoint assure les fonctions du référent en cas d'absence de celui-ci sur l'ensemble des périscolaires du CSC. Favoriser la relation avec les familles.
- Il est garant de la sécurité affective, physique, morale et sanitaire des enfants.
- Il est garant de la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il assure la formation, le suivi et la validation des animateurs et des animateurs stagiaires.
- Il est également animateur.

ANIMATEUR(TRICE)

- Il est garant de la sécurité affective, physique, morale et sanitaire des enfants.
- Il est le garant de la mise en œuvre du projet pédagogique. Un animateur a un rôle éducatif important vis-à-vis des enfants et y participe activement.
- Il prend en compte les besoins des enfants.
- Il permet et favorise l'expression de l'enfant.
- Il apporte les outils nécessaires au développement quotidien de l'enfant.
- Il accompagne l'enfant dans l'acquisition de ces nouveaux outils et de nouvelles compétences.
- Il partage avec les enfants des valeurs de respect, de tolérance et de solidarité.
- Il propose des activités et les adapte à l'âge des enfants, en respectant autant que possible le rythme de chacun.

- Il n'oblige pas un enfant à faire une activité mais veille à son bien être en lui proposant une alternative.
- Il développe et entretient des relations avec les familles, les enseignants, les directeurs d'écoles et l'ensemble des autres animateurs.
- Il veille à la bonne tenue des fiches de présence et compte les enfants régulièrement.
- Il respecte les salles d'activités et le matériel pédagogique.
- Il a une tenue adaptée et correcte.
- Il a une bonne capacité d'adaptation à son environnement et aux situations qui se présentent.

STAGIAIRE

- Le référent et le référent adjoint sont garants de la formation des animateurs. Ils suivront plus particulièrement les animateurs en formation (BAFA, formation professionnelle, découverte du métier) et assureront leur validation. Un protocole de suivi sera mis en place avec chacun. Les critères de validation seront précisés en début de stage.

Attention selon le type de stage les objectifs peuvent varier.

Le rôle du « stagiaire découverte » :

- Être ponctuel.
- Observer son environnement de travail.
- Participer au comptage des enfants.
- Prendre conscience que l'accueil est destiné aux mineurs, que chaque personne en charge des enfants est garante de leur sécurité physique, morale, affective et sanitaire.
- S'intéresser, poser des questions et prendre conseil auprès des animateurs.
- Partager des moments conviviaux avec les enfants à travers de petits jeux et être attentif au comportement des enfants.
- Participation aux réunions d'équipe et au bilan de stage.
- Proposer une activité aux enfants.

Le rôle du stagiaire pratique (BAFA, AEPA, CQP, BPJEPS ...) :

- Être ponctuel et disponible.
- Observer son environnement de travail et réagir en conséquence.
- Participer au comptage des enfants et être attentif à la sécurité physique, morale et affective.
- S'intéresser, poser des questions et prendre conseil auprès des animateurs.
- Partager des moments conviviaux avec les enfants à travers de différents jeux et bricolages.
- Prendre des initiatives.
- Prendre connaissance et s'intéresser au projet pédagogique de l'accueil.
- Présentation d'une activité ou un projet d'activités évaluées.
- Participation active aux réunions d'équipe et au bilan de stage.
- Rédiger un rapport de stage/projet en fonction des objectifs donnés.

EVALUATION

Des réunions et des évaluations régulières sont prévues afin de suivre :

- D'évaluer la posture professionnelle de l'équipe pédagogique.
- De permettre le bon déroulement des différentes activités,
- D'évaluer leur adéquation avec les objectifs fixés.
- Le fonctionnement au quotidien,
- De faire passer les informations inhérentes à la vie de la structure ou du lieu d'accueil,

Des temps de préparation hebdomadaires

Véritable moment d'échanges entre professionnels ce rendez-vous permet de faire le point, d'évaluer les objectifs pédagogique fixés passés et à venir et les problématiques rencontrées. Ils permettent également aux animateurs de préparer leurs prochaines animations, de proposer de nouvelles activités, d'initier leurs collègues à de nouvelles techniques, etc.

Des réunions mensuelles avec l'ensemble de l'équipe enfance

Ces rencontres au Centre Social et Culturel Robert Schuman permettent de traiter des problématiques communes, des formations internes et le partage de compétence et l'échange de pratique.

Des réunions mensuelles avec l'équipe de référent des accueils

Celles-ci permettent d'évaluer les objectifs communs à atteindre mais aussi de faire évoluer de manière constante le management et la gestion humaines des équipes sur le terrain.

Des rencontres avec les parents et les enseignants

De façon plus ponctuelle, en fonction des demandes et des besoins, peuvent également être programmées, en présence du référent, des animateurs et de la Cheffe de Service Enfance-Jeunesse.

Ces rencontres formalisées ne font évidemment pas obstacle aux contacts journaliers que les animateurs doivent entretenir avec parents et enseignants.

Des évaluations régulières

Elles sont mises en œuvre, pour évaluer la qualité :

- Des activités proprement dites (degré d'intérêt, implication des animateurs et des enfants et familles, adéquation entre l'activité proposée et l'âge des enfants...).
- De la relation entre enfants et animateurs, d'une part, et entre enfants, d'autre part.
- De la relation entre animateurs et partenaires (établissement de liens de confiance avec les parents, les enseignants...).
- De l'implication de chaque animateur (entretien annuel et notation).
- Du service mis collectivement en œuvre dans chaque école.

Un bilan biannuel écrit

Etabli en fin d'année scolaire et en fin d'année civile, permet de vérifier que les objectifs fixés pour les différentes activités ont bien été atteints.

Ces bilans sont également des outils privilégiés pour évaluer la pertinence du projet pédagogique et, si nécessaire, le faire évoluer.

COORDONNEES DE L'ACCUEIL

PERISCOLAIRE PINS MATERNELLE

44a rue des carrières 67500 HAGUENAU
peripins@csc-haguenau.fr
07.71.08.35.80
Réfèrent : GEBHART Marie

SIEGE SOCIAL DE L'ORGANISATEUR

6 place Robert Schuman
67500 HAGUENAU
03 88 06 18 48

Accueil physique et téléphonique

Lundis, mercredis et vendredis matin de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h30
Mardis et jeudis de 13h30 à 17h30

Réfèrent administratif périscolaire

Anne Sophie WASSONG
07 71 83 75 27
periscolaire@csc-haguenau.fr
Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Cheffe de service Enfance-Jeunesse

Bérengère HUBER
b.huber@csc-haguenau.fr
Ligne directe 03 88 06 18 46